

VILLE
DE
FLUMET

73590 SAVOIE



Cité fondée en 1200
par le Prince Aymon II de Faucigny

Station Classée de Tourisme



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
L'ACCES AUX BERGES DU PLAN D'EAU**

Le Maire de la Commune de FLUMET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,
VU la demande du 09/07/2026 de l'Office de Tourisme d'organiser le spectacle de jets d'eau le mardi 18 août 2026,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fermer une partie de la plage pour la sécurité de tous.

ARRETE

Article 1 :

Le premier niveau des berges côté opposé à l'Arrondine sera fermé.

Article 2 :

La fermeture aura lieu le **18 août 2026 de 12h00 à minuit.**

Article 3 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie.
- SDIS

Est chargé chacun en ce qui le concerne.

Fait à Flumet, le 10/07/26

Le Maire,
Jean-Christophe GROSSET-GRANGE

